

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2026-025-CPC ARLES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique de circonscription Arles-Camargue</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<b>Circonscription de 43 écoles des communes d'Arles, Fontvieille et Saintes Maries de la Mer. Présence d'un REP et d'un REP+.</b> Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale d'Arles - 3, rue du Petit Puits, 13200 Arles
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur. (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et conseiller les enseignants, les directeurs et les équipes pédagogiques des écoles de la circonscription, dans tous les domaines d'enseignement.</li> <li>- Aider les enseignants, les équipes pédagogiques et les directeurs d'école dans l'identification, l'analyse des besoins des élèves et l'élaboration des réponses pédagogiques adaptées.</li> <li>- Accompagner les personnels des dispositifs dédoublés.</li> <li>- Participation à et aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.</li> <li>- Elaborer et conduire des actions de formation initiale et continue dans la circonscription, notamment en éducation prioritaire, ainsi que des actions de formation, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.</li> <li>- Elaborer des ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.</li> <li>- Assurer le suivi des dossiers confiés par l'IEN et représenter ce dernier en son absence pour des actions d'information ou de communication.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques dans l'évolution de leur pratique professionnelle (programmes d'enseignement, projets de classe, de cycle ou d'école, etc.).</li> <li>• Promouvoir la mutualisation, le travail en équipe et les pratiques innovantes dans la circonscription.</li> <li>• Contribuer à la formation initiale ou continue des professeurs du premier degré.</li> <li>• Participer à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.</li> <li>• Conseiller l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN), dont il est un collaborateur de premier plan, ressource d'expertise et aide à la décision.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative.</li> <li>- Aptitude à la communication orale et écrite.</li> <li>- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> <li>- Aptitude à travailler en équipe avec le sens de l'intérêt général.</li> <li>- Connaissance actualisée du système éducatif et des processus d'apprentissage : CUA,...</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques.</li> <li>- Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves.</li> <li>- Maitriser les outils bureautiques et s'adapter aux nouvelles applications.</li> <li>- Être capable d'animer un groupe de travail avec différents partenaires.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. Affectation à l'Année (AFA), affectation provisoire garantissant la conservation du poste d'origine au titre de l'année scolaire 2026-2027.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Pascale VARAY - IEN Arles - <a href="mailto:ce.0131313q@ac-aix-marseille.fr">ce.0131313q@ac-aix-marseille.fr</a>